

Règlement de la Noctutrail du Lambon 7 février 2026

1/ Le Spiridon Club du Pays Mellois organise la Noctutrail du Lambon le samedi 7 février 2026, à THORIGNE (79370 Aigondigné).

2/ Trail avec deux distances de 14,500 et 31 kms en nocturne.

3/ Départ à THORIGNE Salles des fêtes, 18h30 pour 31 kms, et 19h pour le 14 kms500

4/ Inscription par www.runheure.fr du 01/11/2025 jusqu'au 05/02/2026 20 heures au soir limitée à 349 coureurs sur les deux distances. Possibilité de s'inscrire sur place à THORIGNE le samedi 7 février, de 15h à 17h, dans la mesure des places disponibles. Ouverture des inscriptions le 1^{er} novembre 2025.

5/ Retrait des dossards au magasin « Terre De Running » à Niort, le vendredi 6 février 2026 de 12h à 19h et le samedi 7 février 2026 de 9h à 14h. A la salle de fêtes de Thorigné le samedi 7 février de 15h à 17h.

6/ Participation : La Noctutrail est ouverte pour le 14 kms, aux jeunes ayant 18 ans révolus le jour de course et pour le 26 kms, aux jeunes ayant 20 ans révolus le jour de la course. Le dossier d'inscription devra comporter une photocopie de licence FFA, pass-running ou fourniture du PPS de moins de trois mois pour les non licenciés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7/ Ravitaillements : un ravitaillement en eau uniquement sur les 14 kms 500, trois ravitaillements sur le 31 kms dont un solide et un à l'arrivée. Pas de gobelets, prévoir une gourde ou autre récipient.

8/ Chaque coureur devra être muni d'un éclairage individuel et d'une couverture de survie.

9/ Sécurité : Des signaleurs seront postés sur le parcours. Une équipe de secouristes sera présente sur le site de départ et d'arrivée et à deux endroits sur les parcours. En cas d'abandon, rendre la puce sur le site de départ, à la chronométrie.

10/ Environnement : Les participants s'engagent à respecter les ressources naturelles et l'environnement sur l'ensemble du parcours ainsi qu'à conserver leurs déchets. Ils s'engagent à respecter le balisage, le code de la route et les sites traversés. Tout accompagnement est interdit. Des passages publics et privés sont utilisés avec accords des propriétaires. Les passages privés sont interdits après course.

11/ Chronométrie et résultats par www.runheure.fr.

12/ Récompenses : Lot à chaque coureur : un repas de fin de course offert dans la salle des fêtes de Thorigné. Récompenses aux 5 1ers hommes et 5 1ères femmes de chaque course ainsi qu'au le club le plus représenté.

13/ Assurances : L'organisation a souscrit une assurance auprès de la compagnie Groupama, contrat couvrant sa responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

14/ Droit à l'image et données personnelles : Par son engagement chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication ainsi qu'à utiliser ses coordonnées postales et/ou électroniques à des finalités compatibles à l'organisation.

15/ Annulation course : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puisse prétendre à un quelconque remboursement. Aussi l'organisation s'adaptera aux contraintes sanitaires s'il y a lieu.